

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 ^{ER} .	LA RESPONSABILITÉ DES FORMATEURS DE SOCIÉTÉ.....	1
CHAPITRE 2.	LA RESPONSABILITÉ DES FONDATEURS DE SOCIÉTÉ.....	7
CHAPITRE 3.	LA RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS	15
CHAPITRE 4.	LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS.....	19
Section 1.	Les principes.....	19
§ 1.	La théorie de l'organe et les responsabilités incombant à la société	21
A.	La théorie de l'organe	21
B.	Une personne morale peut être organe d'une autre personne morale	21
C.	Les conséquences et limites de la théorie	22
§ 2.	La responsabilité des dirigeants vis-à-vis de la société ..	27
A.	L'action sociale – notion	27
B.	Les divers types de responsabilités envers la société	28
1.	Les responsabilités, pour fautes de gestion, soumises au droit commun et à apprécier ..	28
2.	Les responsabilités spécifiques découlant d'une violation du Code des sociétés ou des statuts, obligations déterminées	32
3.	Responsabilité extracontractuelle des dirigeants envers la société.....	35
C.	Décision d'intenter l'action sociale	36
D.	Quels sont les effets de la décharge accordée au gestionnaire?	37
E.	L'action minoritaire	39
§ 3.	La responsabilité des dirigeants vis-à-vis des tiers	41
A.	Quelles sont les obligations des dirigeants envers les tiers?	42
1.	Le devoir général de sérieux – à apprécier ..	42
2.	Le respect des obligations légales ou statutaires déterminées	45
B.	Examen de la notion de tiers	48
1.	Le cas du véritable tiers	48
2.	Le partenaire contractuel	50

TABLE DES MATIERES

	3. Conclusion	55
C.	Le rôle du juge dans la qualification de la responsabilité	56
D.	La décharge est sans effet envers les tiers	56
E.	Partage éventuel de responsabilités	56
F.	Prescription	57
G.	Abus de la personnalité morale	57
Section 2.	Principaux cas d'application	58
§ 1.	<i>Culpa in contrahendo</i>	58
A.	Qualification extracontractuelle de ce type de responsabilité	58
	1 ^{ère} hypothèse	59
	2 ^e hypothèse	60
	3 ^e hypothèse	60
B.	La réparation du dommage résultant de la <i>culpa in contrahendo</i>	60
	1 ^{ère} hypothèse: le contrat n'est finalement pas conclu	60
	2 ^e hypothèse: le cas où le contrat a été conclu, mais est annulé	61
	3 ^e hypothèse: le cas où le contrat est valablement formé et donc maintenu	62
C.	Application au cas particulier des engagements sans issue	62
§ 2.	La continuation d'activités déficitaires	63
§ 3.	Responsabilités découlant de dépassements de pouvoirs par les organes	66
Section 3.	Les divers types de dirigeants et les variantes en matière de responsabilité et décharge	67
§ 1.	Les administrateurs ou gérants en titre et la collégialité	67
§ 2.	Les administrateurs et gérants de fait.	68
§ 3.	Incidence éventuelle de la gratuité.	69
§ 4.	Le cas du délégué à la gestion journalière	69
§ 5.	Le cas du Comité de direction	73
§ 6.	L'existence d'un contrat de travail et ses conséquences quant à la responsabilité d'un dirigeant	80
Section 4.	Responsabilités spécifiques mises à charge des dirigeants de société	81
§ 1.	Responsabilités liées à l'augmentation du capital social (art. 314, 424 et 610 c. soc.)	82
§ 2.	Responsabilités liées à la transformation de la forme sociale (art. 785 et 786)	83
§ 3.	Responsabilités découlant d'une fusion ou d'une scission (art. 687)	84

TABLE DES MATIERES

§ 4.	Responsabilités du chef de non-respect de la procédure de ‘sonnette d’alarme’ en cas de pertes graves du capital (art. 332, 431 ET 633)	85
§ 5.	Responsabilités découlant de la surévaluation manifeste des actifs apportés en nature à la société (art. 219, 395 ET 444).	88
§ 6.	Responsabilités du chef d’insuffisance dans les mentions identifiant la sociétés ou la qualité en vertu de laquelle les dirigeants agissent (art. 78, 79 ET 80 et art. 62)	88
§ 7.	Responsabilités du chef de non-dépôt de tout ou partie des documents à joindre à l’aveu de faillite	90
§ 8.	Responsabilités du chef du défaut de dépôt des comptes annuels ou de retard dans le dépôt (art. 92 et 98).	90
§ 9.	Responsabilités découlant du non-respect de la procédure de règlement des conflits d’intérêts au sein d’un organe de gestion (art. 259 et 523)	91
§ 10.	Responsabilités découlant de la distribution de bénéfices illusoires (art. 320, 429 ainsi que 617 et 619)	93
§ 11.	Responsabilités découlant de la transformation d’une société à finalité sociale	94
§ 12.	Responsabilité pour faute grave et caractérisée en cas de faillite dite ‘action en comblement de passif’	95
§ 13.	Responsabilité solidaire des dirigeants pour non-paiement du précompte professionnel et de la tva	99
CHAPITRE 5.	LA RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES.	103
Section 1.	Le commissaire ne peut s’immiscer dans la gestion	103
Section 2.	La responsabilité du commissaire liée à son rôle tel qu’il est défini par le Code des sociétés.	103
Section 3.	La responsabilité ‘ordinaire’ du commissaire	104
Section 4.	Limitation de responsabilité	106
Section 5.	La responsabilité pénale des commissaires	106
Section 6.	Le devoir de dénonciation.	107
Section 7.	Prescription.	107
CHAPITRE 6.	LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES PERSONNES MORALES	109
1.	La corruption privée	116
2.	L’abus de biens sociaux	117